## DEPARTEMENT DU VAR

## ARRONDISSEMENT DE TOULON

## MAIRIE de LE PRADET EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de LE PRADET

## **SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

Nº 14-DCM-DGS-148

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-QUATRE NOVEMBRE à treize heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal: 17 novembre 2014

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>: CREATION DE DEUX EMPLOIS D'ACCOMPAGNATEUR SCOLAIRE VACATAIRE

PRESENTS: Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI –Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA –Bénédicte LE MOIGNE - Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT –Nicole VACCA - Bernard PEZERY– Frédéric FIORE - Stéphane BELTRA – Pierre-Laurent CHABLE

**POUVOIRS :** Daniel DUVOUX à Jean-Michel PEYRATOUT – Gaëlle REBEC à Valérie RIALLAND – Dominique ROLLAND à Christian GARNIER – Jennifer DELI à Nicole VACCA

**SECRETAIRE DE SEANCE**: Magali VINCENT

Madame Valérie AUBRY, Conseillère Municipale, donne lecture de l'exposé suivant :

Afin d'assurer le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 2014/2015 organisé par la Commune, il convient de recruter DEUX vacataires qui effectueront les ateliers de soutien scolaire.

Les séances auront lieu les mercredis après-midi, les samedis matin et les vacances scolaires à raison de deux heures. Elles débuteront dès NOVEMBRE 2014 jusqu'à fin JUIN 2015. Ces dispositions seront reconduites de la même manière en cas de renouvellement du dispositif durant les prochaines années scolaires.

Le montant de chaque vacation est fixé à 18 € nets par séance de deux heures pour la période 2014/2015 (évolution indexée sur le taux du SMIC Horaire).

Cette action, conduite par le service municipal jeunesse, est financée au titre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et une convention d'objectifs et de financements finalise l'engagement financier entre les partenaires, à savoir M. le Maire du Pradet, la CAF du Var, le Conseil Général du Var et l'Inspection Académique du Var.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer ces emplois de vacataire.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures.

Signé: Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982. Transmis au contrôle de légalité le : .....4-DEG,-2014....

Publié ou notifié le : = 5 DEC 2014

Le Maire,